

Cénac

EDITION SPÉCIALE

1^{er} Budget
Participatif

Éditorial

Nouvelle année, nouvelle formule !

Parce qu'il y a certains sujets ou dossiers qui méritent un développement particulier et une présentation détaillée, les élus de la commission « Communication, démocratie locale » proposent une nouvelle publication « Cénac Edition Spéciale » qui viendra compléter notre traditionnelle « Cénac Infos » distribué en moyenne cinq fois par an. Cette Edition Spéciale sera exclusivement consacrée à un seul sujet, et sera publiée chaque fois que l'actualité le nécessitera. Ce premier numéro est donc dédié au Budget Participatif, sujet que nous avons déjà abordé dans notre avant-dernier « Cénac Infos ». Malheureusement, les contraintes sanitaires ayant imposé un nouveau confinement cet automne, le calendrier prévisionnel de présentation de la démarche, de recensement, d'analyse puis de présentation des projets, et enfin le vote par les habitants, n'a pas pu se dérouler comme prévu. Les élus de la commission « Communication, démocratie locale » ont donc fait le choix de reporter de quelques mois le démarrage de l'action, et de mettre à profit ce nouveau délai pour expliciter la démarche dont vous trouverez tous les détails dans ce « Cénac Edition Spéciale ». A présent, place à la lecture en espérant que vous réserverez un excellent accueil à cette nouvelle publication et que vous partagerez vos idées pour notre commune.

Je vous souhaite un excellent début d'année 2021, et au nom de tous les élus municipaux et du personnel communal, je vous présente mes vœux les plus sincères de joie, santé, sérénité, pour cette nouvelle année.

Catherine VEYSSY,
Maire de Cénac



Le Budget Participatif, qu'est-ce que c'est ?

Le budget participatif, c'est de l'argent alloué par la collectivité pour réaliser les projets proposés et votés par les citoyens non élus selon un principe simple : « Vous décidez, nous (collectivité) réalisons ».

C'est un concept hautement démocratique :

- Qui contribue à développer la participation citoyenne, à recréer du lien social et à retisser un lien de confiance avec le politique ;

- Qui, comme d'autres dispositifs collaboratifs tels que les pétitions, les consultations, les conseils de quartier, vise à répondre à l'aspiration d'une partie des citoyens pour une démocratie plus participative, plus directe et plus concrète ;

- Qui aide les citoyens à mieux comprendre le fonctionnement de la collectivité.

Un peu d'histoire

L'idée est née à Porto Alegre au Brésil. Dès 1989, la ville a été la première à associer les citoyens aux décisions budgétaires. Considérée à la fois comme outil de démocratisation de la vie politique et comme moyen de redistribution des richesses et de justice sociale, l'idée s'exporte d'abord au Brésil puis dans toute l'Amérique latine avant de gagner d'autres pays.

En France, cette pratique s'est particulièrement développée à partir de 2014. Le nombre de collectivités l'ayant mise en place a depuis doublé chaque année : on compte en 2020 plus de 170 budgets participatifs, dont 140 dans les communes.

Quelques exemples



Qui peut participer ?

Tout habitant de Cénac, à partir de 13 ans peut être porteur d'un projet. Vous pouvez vous regrouper à plusieurs, mais avec un seul référent porteur du projet.

Je n'ai jamais fait de tel projet, comment savoir si mon idée est viable ?

Un comité de pilotage sera assuré par les membres de la commission Communication de la Mairie ainsi que par des agents municipaux, afin d'apporter toute l'aide nécessaire sur la faisabilité de votre projet.

Comment me procurer la fiche à remplir ?

Elle est disponible sous format papier à la mairie, à la bibliothèque, sous format électronique, sur le site internet de la mairie.

Comment savoir si mon projet sera sélectionné par la Mairie ?

Vous serez contactés individuellement quant à la suite à donner à votre projet. Si ce dernier est viable, vous pourrez, à compter du 15 septembre 2021 et jusqu'au 15 octobre 2021, organiser une véritable campagne de communication afin de faire choisir votre projet par les habitants de la commune pendant cette période. Bien entendu, les projets ayant déjà été déposés seront examinés au même titre que les autres à venir. Chaque projet fera l'objet de la plus grande attention de la part de la commission communication ainsi que des services techniques de la Mairie.

Où et comment voter ?

Une urne sera à votre disposition à la Mairie ou via le mail suivant :

cenac.33.budgetparticipatif@gmail.com

Chacun pourra voter pour un seul projet contre signature d'une liste d'émargement, entre le 15 septembre 2021 et le 15 octobre 2021.

Vous pouvez retrouver le règlement intégral du budget participatif sur le site de la Mairie ainsi qu'en version papier à la Mairie.



2021**Rappel du calendrier****Vendredi 25 Juin à 17h**
Date limite des dépôts de projets**Juillet & Août**
Analyse des dossiers**Mercredi 15 Septembre**
Réunion Publique qui lancera
la campagne de vote**Mercredi 15 Octobre à 17h**
Clôture des votes
et dépouillement public à la Mairie